

ADEME & VOUS

N°55 - Mai 2012

Le magazine à destination des entreprises
et des collectivités territoriales

**Longueur
d'avance**
Et vogue
le futur / p. 06

Décryptage
Vers moins de CO₂
dans nos paniers / p. 02

03 / Gullivert, le guide géant du savoir vert **04 / Label** Les PME-TPE prennent leur envol **05 / Déchets** La méthanisation entre dans l'arène **05 / Résidus** Perchloréthylène, il se recycle aussi **14 / Tableau de bord**

Les transports
en bonne voie / p. 07

↑ LE CONTEXTE /

→ L'ADEME et le ministère du Développement durable ont fait réaliser une étude sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) liées aux achats courants des ménages français.

↑ LES ENJEUX /

Connaître de façon plus précise le panier de courses des ménages et la quantité d'émissions de CO₂ engendrées par ces achats.

↑ L'ESSENTIEL /

→ **1,4 tonne équivalent CO₂ (teqCO₂) par habitant et par an.**

En 2009, chaque Français a acheté en moyenne 700 kg de produits courants (produits alimentaires et ménagers, articles d'hygiène, de beauté et de parfumerie, aliments pour animaux de compagnie). Sur leur cycle de vie, ces achats ont engendré 1,4 teqCO₂*.

*Six gaz à effet de serre ont été pris en compte dans cette étude et convertis en équivalent CO₂.

Vers moins de CO₂ dans nos paniers

Décryptage

Émilie Spiesser /
chargée de mission Consommation durable à l'ADEME

Pourquoi cette étude ?

Émilie Spiesser : Jusqu'ici, pour évaluer les comportements des ménages en termes de prise en compte de l'environnement dans leur consommation courante, nous avons surtout des données issues d'enquêtes déclaratives. Or il y a toujours un écart entre ce que les personnes interrogées disent acheter et ce qu'elles achètent vraiment.

En 2009, en partenariat avec le SOeS*, nous avons donc lancé une étude plus précise, basée sur l'acte d'achat lui-même. Le panéliste Kantar Worldpanel a mobilisé pour cela 20 000 ménages représentatifs de la population française de métropole et leur a demandé, à chaque retour du supermarché, de faire la liste de leurs achats. Le contenu carbone de leur panier de courses a ensuite été évalué par le bureau d'études Greenext. Ce dernier s'est appuyé sur son calcul des gaz à effet de serre émis par plus d'un millier de produits au cours de leur cycle de vie (culture ou extraction des matières premières, transformation, transport, distribution, stockage, utilisation, fin de vie). Les emballages des produits ont également été pris en compte. Les données ont ensuite été extrapolées à toute la population française métropolitaine. À terme, ce type d'étude concernera l'ensemble des enjeux environnementaux, mais aujourd'hui seules des données concernant les émissions de GES sont disponibles.

Quels sont les principaux résultats observés ?

É. S. : En 2009, les ménages français ont acheté 42 millions de tonnes de produits courants, représentant au total 84 millions de tonnes équivalent CO₂ (teqCO₂) émis sur leurs cycles de vie. À l'échelle d'un habitant, cela fait 700 kg de produits achetés dans l'année (dont 58 kg d'emballages), représentant 1,4 teqCO₂ émis (dont 105 kgeqCO₂ pour les emballages). Les produits qui émettent le plus de GES par kilogramme sont les viandes qui, avec 9 kgeqCO₂/kg, contribuent pour 35 % au contenu carbone du panier de courses moyen. Viennent ensuite les aliments pour animaux domestiques (7 kgeqCO₂/kg), puis les articles de parfumerie et d'hygiène corporelle (5 kgeqCO₂/kg) et les produits ménagers (4 kgeqCO₂/kg). Les fruits et légumes sont moins émissifs, avec respectivement 0,4 et 0,9 kgeqCO₂ émis par kilogramme de produit.

Quelles sont les marges pour réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à la consommation courante ?

É. S. : Le levier le plus efficace est d'essayer d'acheter moins. Un second levier est de modifier son régime alimentaire en consommant autant en termes de kilos, mais des catégories de produit moins émissives. Il existe un troisième levier, pour les ménages qui consomment déjà peu : acheter des produits à moindre

intensité carbone, qui engendrent moins de gaz à effet de serre par kilogramme consommé. Cela n'implique pas forcément de changer de régime alimentaire. Il suffit parfois d'acheter, au sein d'une même catégorie, des produits moins émissifs. Par exemple, la moyenne du contenu carbone des légumes frais est inférieure à celle des légumes en conserve. Il est aujourd'hui difficile de savoir quel est le bon choix. L'affichage environnemental permettra au consommateur d'identifier des produits plus respectueux de l'environnement, et pas seulement en termes d'émissions de GES. /

*Service de l'observation et des statistiques du ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement



emilie.spiesser@ademe.fr

« Consommer moins et différemment est la meilleure solution pour réduire les émissions de GES. »



© ADEME

Emmanuel Fiani / ingénieur au service Entreprises et Éco-technologies de l'ADEME



emmanuel.fiani@ademe.fr

Les matériels de mesure de dioxines en semi-continu sont-ils adaptés à la co-incinération en cimenterie ?

LA RÉPONSE DE L'ADEME / Une évaluation de ces matériels a été cofinancée par l'ADEME et l'Atih en 2011 et constitue une première à l'échelle mondiale. Les campagnes de mesure ont duré six mois pour chacun des quatre sites choisis. Ceux-ci ont été sélectionnés en fonction de la nature du procédé cimentier (voies humides, semi-sèches et sèches) et du type de déchet co-incinéré. La robustesse et la fiabilité des matériels, testés selon plusieurs critères, sont désormais jugées assez satisfaisantes pour permettre de répondre à la question sociétale sur l'amélioration de la transparence des impacts de ce type d'installation. Par ailleurs, les résultats ont montré que les émissions de dioxines étaient très souvent inférieures à 0,05 ng TEQ/m³ (la valeur limite européenne étant à 0,1 ng TEQ/m³). Ces résultats s'inscrivent dans l'évolution des arrêtés ministériels du 20/09/2002. /



www.ademe.fr/publications

Gullivert, le guide géant du savoir vert

Destiné aux particuliers, aux entreprises et aux collectivités éco-responsables, cet ouvrage est présenté sous la forme d'un abécédaire du tri et du recyclage qui recense plus de 1 000 objets de la vie quotidienne. Il comprend également un lexique, un annuaire des éco-acteurs en France, ainsi que 15 focus sur des sujets d'actualité liés au développement durable. Réalisé en partenariat avec l'ADEME, ce guide apporte des réponses claires à deux questions essentielles: que faire de mon produit usagé? que devient-il une fois jeté? /



Gullivert, le guide pratique du savoir vert (Ideacom, 304 pages)



Repères

3850

C'est le nombre de tonnes de DEEE* collectées en Corse en 2011, soit 18,6 kg/hab. L'île de Beauté se situe ainsi au-delà de l'objectif de 4 kg/an/hab fixé par l'Union européenne.

* Déchets d'équipements électriques et électroniques
Source: Communiqué de presse d'Écologic.

89 %

C'est, en 2011, le pourcentage de publicités liées à l'environnement conformes aux recommandations déontologiques en matière de développement durable de l'Arpp.

Source: Autorité de régulation des professionnels de la publicité (Arpp)

AGENDA /

L'ADEME ORGANISE 19-20 JUIN 2012 - PARIS RENCONTRES EUROPÉENNES DE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Organisées par l'ADEME, en collaboration avec le ministère français du Développement durable, les premières Rencontres européennes de la prévention des déchets constituent un rendez-vous privilégié pour tous les acteurs impliqués dans la prévention des déchets en France et en Europe.

L'ADEME PARTICIPE 20-22 JUIN 2012 - CNIT PARIS-LA DÉFENSE CONFÉRENCE SMART-GRIDS

La conférence s'organise sous forme de tables rondes et d'ateliers pratiques autour des réseaux électriques intelligents (ou *smart-grids*). Elle met particulièrement l'accent sur les retours d'expériences et les applications concrètes. L'ADEME disposera d'un stand pour rencontrer les professionnels, présenter les résultats de l'appel à manifestations d'intérêt lancé en 2011 dans le cadre des Investissements d'avenir et participer aux ateliers et interventions prévus au programme.

28 JUIN 2012 - COLLÈGE DE FRANCE - PARIS FORUM SCIENCE, RECHERCHE ET SOCIÉTÉ

Le mensuel *La Recherche* et le quotidien *Le Monde* organisent une journée d'échanges et de débats sur les avancées concrètes de la science et sur les enjeux de société qui en découlent.

Retrouvez toutes les manifestations ADEME sur www.ademe.fr/manifestations



Avec le Fil d'actu, suivez l'info par mail. Inscription sur www.ademe.fr



>

3

projets qui démarrent



OÙ?	Partout en France.
QUI?	L'ACFCI, l'APCMA et l'ADEME.
POURQUOI?	Proposer aux entités de moins de 50 salariés un label qui reconnaît leur démarche environnementale.

De 300 à 350 € HT

(soit 3 à 4 fois moins que la certification environnementale traditionnelle), tel est le coût annuel de cette labellisation.

© PhotoAito/Plainpicture

1

Label Les PME-TPE prennent leur EnVol

Pour encourager les entreprises de petite taille à progresser dans leur démarche environnementale, un label dédié vient d'être mis en place. « Intitulé EnVol (Engagement volontaire de l'entreprise pour l'environnement), ce dispositif est moins coûteux et surtout beaucoup plus simple à obtenir que la référence internationale ISO 14001, souligne Christophe Lestage, ingénieur en charge de l'Artisanat et du Management environnemental de l'ADEME. Développé en partenariat avec l'Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie (ACFCI) et l'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA), le label EnVol est

attribué pour cinq ans aux PME-TPE qui, après avoir identifié leurs principaux enjeux, engagent un programme d'actions dans une perspective d'amélioration continue. »

Pour s'assurer de la pertinence de ce projet, l'ADEME a notamment copiloté une expérimentation et financé l'examen des 100 premiers dossiers déposés par les entreprises. Afin de créer une dynamique autour de ce nouveau label, l'Agence accompagnera l'élaboration de guides sectoriels, le lancement d'actions de communication et l'organisation au plan local d'opérations collectives. /



www.ENVOL-entreprise.fr/



christophe.lestage@ademe.fr



2

Déchets

La méthanisation entre dans l'arène

OÙ?
À Montrodât, en Lozère

QUI?
L'exploitation agricole du GAEC Rousset, le Feder, la région Languedoc-Roussillon, le département de Lozère, l'ADEME.

POURQUOI?
Fabriquer de l'électricité à partir du fumier de l'exploitation.

2 maisons seront chauffées grâce à ce procédé, puis 5 à terme.

En Lozère, l'exploitation agricole du GAEC Rousset a choisi de valoriser la production du fumier de ses 400 taurillons.

« Il s'agit avant tout d'un choix de William Rousset qui souhaitait mettre en place une solution respectueuse de l'environnement permettant de diversifier son activité, d'augmenter son autonomie énergétique et de limiter l'utilisation des intrants chimiques. L'unité de méthanisation de fumier par voie sèche qu'il a installée répond à ces exigences. » Composée de quatre digesteurs enterrés, l'installation valorise les 4000 tonnes annuelles de fumier précédemment épandu, puis alimente en biogaz un cogénérateur qui produit chaque année 415000 kWh d'électricité revendus à ERDF. La chaleur dégagée par l'unité alimente deux maisons, cinq à terme. « Très intéressée par ce projet, l'ADEME a accompagné son étude de faisabilité et octroyé, aux côtés du fonds Feder, de la Région et du Département, une aide de 285000 euros à ce projet, estimé à plus de 700000 euros, poursuit Camille Fabre. L'Agence incite désormais ce type de projets à s'inscrire dans de véritables stratégies territoriales de méthanisation. Nous souhaitons que ces unités récupèrent également les biodéchets issus d'autres sites – fromageries, industries agroalimentaires, restauration collective, etc. – et les valorisent ainsi au plus près de leur lieu de production, tout en alimentant en chaleur des utilisateurs locaux. » /



camille.fabre@ademe.fr

Le saviez-vous ?

BIOGAZ ET DIGESTAT

Valoriser les déchets organiques

La méthanisation est un procédé biologique naturel permettant de valoriser des matières organiques. Pendant quarante à soixante jours, ces matières sont placées à l'intérieur d'une cuve, le digesteur, qui est chauffée et brassée en l'absence d'oxygène. Elle produit une énergie renouvelable, le biogaz, et un fertilisant, le digestat (eau, matière non dégradable, minéraux dissous). Processus complexe, elle nécessite une formation et un suivi quotidien. L'ADEME accompagne les acteurs dans ce domaine et propose des formations.



www.ademe.fr/domaines

3

Résidus

Perchloréthylène, il se recycle aussi



© Maille Environnement

OÙ?
À Castres, dans le Tarn.

QUI?
La société Maille Environnement (spécialiste de la valorisation et du traitement des déchets perchlorés), le conseil régional Midi-Pyrénées, l'ADEME.

POURQUOI?
Créer une machine capable de trier automatiquement les déchets contenant du perchloréthylène.

74 790 € ont été accordés par le conseil régional Midi-Pyrénées et l'ADEME, soit 30 % du coût total.

Depuis 1997, la société Maille Environnement trie et traite les déchets perchlorés, souvent issus des pressings. En 2011, elle a mis au point un procédé unique en France qui permet d'assurer ce tri non plus manuellement, mais de façon mécanique. « Cette solution améliore significativement les conditions de travail des 5 salariés du site qui ne sont plus en contact avec ces déchets toxiques, observe Gérard Bardou, chargé de mission Déchets des entreprises à l'ADEME. Concrètement, un procédé de distillation sous vide extrait la part valorisable des résidus perchlorés qui vont être remis sur le marché. » Maille Environnement est l'unique société valorisant ce type de déchets. « Le procédé pourra toutefois être adapté au cas par cas et servir dans d'autres sites où les salariés sont au contact de déchets dangereux », souligne Gérard Bardou. L'ADEME a orienté le directeur technique de Maille Environnement vers un industriel local capable de développer cette nouvelle unité et lui a accordé avec le conseil régional une aide de 74 790 euros. /



www.maille-environnement.fr/



gerard.bardou@ademe.fr



© Eoseas

Et vogue le futur

L'appel à manifestations d'intérêt sur les navires du futur, clôturé en janvier, a inspiré de nombreux projets de démonstrateurs de recherche.

01

DES NAVIRES PLUS PROPRES...

Les transports maritimes et fluviaux sont ceux qui émettent le moins de CO₂ par tonne déplacée et par kilomètre parcouru. Il reste toutefois des efforts à faire en matière de gestion des eaux usées et des eaux de ballasts, d'élimination des déchets, ou encore en matière de réduction des pollutions atmosphériques (particules fines, oxydes d'azote et de soufre, etc.). Voilà pourquoi leur modernisation a été inscrite par l'État et l'ADEME au programme des Investissements d'avenir.

02

... ET PLUS COMPÉTITIFS

Dans le cadre de ce programme, le soutien à la compétitivité des entreprises tient une place importante. Les technologies développées, en plus d'être environnementales, devront donc contribuer à la bonne santé économique des entreprises liées à l'usage de bateaux (construction de navires, transport, pêche, maintenance d'éoliennes en mer, etc.). « Des moteurs plus économes permettront de pallier la hausse du coût des carburants, explique Philippe Cauneau, ingénieur au service Transports et Mobilité de l'ADEME. La création d'équipements plus compacts, laissant plus de place aux marchandises, aidera à rentabiliser les trajets. Une meilleure interopérabilité des porte-conteneurs avec les liaisons terrestres limitera les ruptures de charges. Et l'innovation dans les systèmes intelligents embarqués, en plus d'améliorer le contrôle des émissions polluantes, optimisera la navigation. » La compétitivité passe aussi par l'amélioration de la sécurité et du confort à bord des navires, ou encore par le positionnement sur de nouveaux marchés.

03

SUCCÈS DE L'APPEL

Cette vision a été décrite par l'ADEME dans une feuille de route. Publiée en juin 2011, celle-ci a servi de base à l'appel à manifestations d'intérêt qui vient d'être clôturé. « Nous avons reçu beaucoup de dossiers, et nous sommes plutôt satisfaits de leur qualité », indique Philippe Cauneau. Les projets retenus seront dévoilés cet été. /

Parmi les innovations attendues : des modes de propulsion plus propres ou une meilleure exploitation de l'espace sur les navires.



Retrouvez les AMI sur www.ademe.fr/appels-proposition



philippe.cauneau@ademe.fr

↑ APPELS À PROJETS - AMI /

AMI - Bâtiments et îlots performants - édition 2012

Ce nouvel AMI portant en priorité sur la rénovation du parc immobilier déjà construit fait suite à un premier AMI piloté portant sur le domaine des « bâtiments et îlots à énergie positive et à Bilan Carbone® minimum ».

CLÔTURE: 25 SEPTEMBRE 2012

Systèmes de production éco-efficaces

Cet AMI s'applique à tous les secteurs productifs. Il s'agit de favoriser l'émergence de solutions éco-efficaces exemplaires et applicables à un ou plusieurs secteurs.

CLÔTURE: 20 SEPTEMBRE 2012

Réseaux électriques intelligents

Les objectifs de cet AMI sont une meilleure insertion des productions d'énergies renouvelables dans le réseau; la maîtrise et la gestion de la demande d'électricité; l'anticipation des évolutions liées aux réseaux électriques; l'expérimentation de nouveaux modèles d'affaires par une synergie entre les acteurs de l'énergie et d'autres secteurs d'activité.

CLÔTURE: 10 DÉCEMBRE 2012

Retrouvez tous les appels à projets sur www.ademe.fr/appels-propositions



Avec le Fil d'actu, suivez l'info par courriel. Inscription sur ademe-et-vous-abonnement



Repères

81 %

de la consommation d'énergie, tous modes de transport confondus, sont issus du transport routier - voitures particulières, véhicules utilitaires et poids lourds - en 2010.

33,7 %

des émissions de CO₂ en France en 2010 ont été engendrés par le secteur des transports.

505 000

poids lourds (véhicules > 3,5 t de PTAC*) constituent le parc du transport routier de marchandises (TRM). Le transport routier de voyageurs (TRV) compte 90 000 véhicules (autocars et bus).

* Poids total autorisé en charge



Les transports en bonne voie

08 • CONTEXTE Une charte, fondée sur le volontariat afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre, a été lancée à destination des transporteurs. **10 • ACTIONS** Deux ingénieurs de l'Agence détaillent les multiples atouts de la démarche pour les entreprises adhérentes. **12 • TERRAIN** De l'évaluation au suivi, l'Objectif CO₂ en quatre étapes.





01

© Flickr/Getty Images

Solutions multiples pour émissions réduites

En quarante ans, les transports sont devenus les premiers émetteurs de gaz à effet de serre en France. Pour maîtriser leur impact environnemental, l'ADEME et le ministère de l'Écologie ont lancé une charte d'engagements volontaires de réduction des émissions de CO₂. L'occasion pour les transporteurs de contribuer à lutter contre le réchauffement climatique, tout en allégeant la facture énergétique.

01

Le transport de voyageurs, beaucoup moins important que le transport de marchandises en termes de trafic, assure néanmoins la mobilité urbaine et interurbaine.

Avec environ 37 000 entreprises représentant 287 000 emplois, le transport routier de marchandises est un maillon économique indispensable à la dynamique des régions. Le transport de voyageurs est, quant à lui, essentiel pour assurer la mobilité interurbaine et urbaine. Le secteur dans son ensemble (poids lourds, voitures particulières et véhicules utilitaires légers) est à la croisée d'une double problématique. Environnementale, d'abord, car il engendre plus d'un tiers des émissions de CO₂ nationales chaque année et dégage également des oxydes d'azote (NOx) et du monoxyde de carbone (CO). Économique et énergétique, aussi, car la

hausse de ses consommations d'énergie fossile est constante depuis des années, ceci alors que l'on observe une incessante ascension des prix du pétrole dont le transport routier est dépendant à 98 %. Ces deux phénomènes, intrinsèquement liés, résultent de l'augmentation de la mobilité urbaine et périurbaine – due elle-même en partie à l'extension des villes. « À la croissance du trafic de voyageurs s'ajoute la position dominante du transport routier de marchandises, qui représente près de 88 % du trafic terrestre de biens dans l'Hexagone », indique Gérald Lalevée, ingénieur Transport de marchandises au service Transports et Mobilité de l'Agence.

Repères

485 243

tonnes de CO₂/an, c'est le potentiel de réduction annuel d'émissions de CO₂ des plans d'actions de l'ensemble des signataires de la charte Objectif CO₂, au 15 mars 2012.

598

entreprises (579 TRM* et 19 TRV**) ont signé la charte depuis le lancement de la démarche en décembre 2008.

*Transport routier de marchandises

**Transport routier de voyageurs

14%

de la flotte française de poids lourds (véhicules > 3,5 tonnes de PTAC) en circulation est déjà impliquée dans la démarche Objectif CO₂.



DURCISSEMENT DES NORMES PORTANT SUR LES POLLUANTS

Les normes Euro, mises en place depuis 1990, ont imposé aux constructeurs de véhicules routiers de marchandises et de voyageurs un abaissement progressif des plafonds d'émissions sur quatre polluants : NOx, CO, HC (hydrocarbures non brûlés) et particules. Ainsi, depuis 2009, les véhicules lourds doivent répondre à la norme Euro V, spécifiant notamment que le moteur d'un véhicule neuf ne doit pas rejeter plus de 2 g NOx/kWh, soit sept fois moins que la norme Euro 0 de 1990. Grâce à ce durcissement des normes, les quantités globales de polluants réglementés ont pu être diminuées. Mais, compte tenu de l'augmentation du trafic et du taux de renouvellement des flottes, les émissions des poids lourds n'ont diminué, entre 1990 et 2006, que de 7 % pour les NOx, 16 % pour le CO, 43 % pour le HC et 37 %

pour les particules. « *Cependant, si ces avancées permettent de maîtriser la pollution atmosphérique, elles ne concernent pas les émissions de CO₂, principal gaz à effet de serre (GES) émis par les activités de transport* », souligne Nicolas Delcey, ingénieur au service Transports et Mobilité de l'ADEME.

MOINS 20 % DE GES À L'HORIZON 2020

Les principaux GES habituellement pris en compte sont en effet le CO₂, le méthane, le protoxyde d'azote, les chlorofluorocarbures, le perfluorométhane, l'hexafluorure de soufre. Or, un lien direct existe entre la consommation de gazole et les rejets de CO₂ : en brûlant un litre de gazole, un véhicule routier émet 2,49 kg de CO₂. Le défi s'avère donc majeur pour le secteur. Ceci d'autant que la France, signataire du protocole de Kyoto, s'est engagée à ne pas émettre, en 2012, plus de GES qu'elle n'en émettait en 1990. Par ailleurs, le Grenelle de l'environnement a fixé, en 2007, s'agissant des transports, l'objectif de réduire de 20 % d'ici à 2020 les émissions de GES, les ramenant ainsi au niveau de 1990. « *L'ADEME s'est particulièrement impliquée en matière de transport de voyageurs et de marchandises, notamment sur l'amélioration environnementale du mode routier, engagements concrétisés grâce aux initiatives de terrain de nos directions régionales, en contact avec les acteurs du secteur. En matière de R&D, l'action se décline aujourd'hui via les Investissements d'avenir et leurs appels à manifestations d'intérêt tels que "Véhicules lourds routiers" et "Chaînes logistiques et mobilité occasionnelle des personnes"* », poursuit Gérald Lalevée.

TOUT CE QUI SE MESURE PEUT ÊTRE AMÉLIORÉ!

Au-delà de l'aspect environnemental, l'enjeu consiste également à réduire la dépendance au pétrole. « *Pour parvenir à cette nécessaire maîtrise des consommations, les transporteurs de marchandises et de voyageurs disposent de multiples solutions technologiques (motorisation, équipements aérodynamiques, pneumatiques, climatisation...), organisationnelles (optimisation des chargements, des flux et des trajets...), comportementales (éco-conduite). Cependant, prises de manière individuelle, aucune d'entre elles n'offre un potentiel suffisant* », détaille Nicolas Delcey. Ces mesures doivent donc être envisagées de manière complémentaire et associées à un suivi régulier des consommations. Savoir mesurer et suivre les consommations – et donc les émissions de CO₂ – est crucial pour dresser un état des lieux et se fixer des objectifs chiffrés et réalistes, accompagnés d'actions ciblées et efficaces, sachant que tout ce qui se mesure peut être amélioré. /

02
Un nouvel outil bientôt mis en ligne permettra à chaque adhérent de comparer ses performances.



ZOOM SUR /

Objectif CO₂ : un outil phare bientôt en ligne

Pour assurer l'efficacité de la démarche Objectif CO₂, l'ADEME met actuellement à disposition des entreprises un tableur recensant les éléments essentiels : volumes d'activité, consommations de carburant, émissions de CO₂, plans d'actions prévus et gains potentiels envisagés... Cet outil sera, dès la fin de l'année, disponible en ligne. Plus ergonomique et convivial, il sera de plus doté d'une base de données permettant à chaque entreprise signataire de situer ses performances par rapport aux autres.

Gérald Lalevée /

ingénieur au service Transports et Mobilité de l'ADEME

Nicolas Delcey /

ingénieur au service Transports et Mobilité de l'ADEME

“Un réel atout en termes de compétitivité”

Gérald Lalevée et Nicolas Delcey, tous deux ingénieurs au service Transports et Mobilité de l'ADEME, détaillent les grands principes de la charte d'engagements volontaires de réduction des émissions de CO₂ et ses multiples bénéfices pour les entreprises adhérentes.

Quels sont les axes de la charte ?

Gérald Lalevée : La charte s'inscrit dans une démarche globale de lutte contre le changement climatique, et plus précisément de réduction des émissions de CO₂ – le principal gaz à effet de serre produit par la combustion du pétrole –, en phase avec les conclusions du Grenelle de l'environnement. Elle permet aussi aux entreprises de transports de réduire leur consommation de carburant. En signant cette charte, les entreprises volontaires engagent des actions selon quatre axes : le véhicule, le carburant, le conducteur, et, selon leur domaine – transport de marchandises ou de voyageurs –, l'organisation des flux ou l'organisation et le management.

De quelle manière intervient l'ADEME dans ce dispositif ?

Nicolas Delcey : L'Agence, au niveau central, a conçu la démarche, les outils d'aide aux entreprises. Elle assure, à travers ses directions régionales, la diffusion du dispositif auprès des entreprises et des fédérations de transporteurs qui, elles-mêmes, jouent un rôle de relais. Nous avons en outre une mission d'accompagnement adaptée à chaque entreprise, qui s'illustre notamment par des conseils méthodologiques ou techniques. Des aides financières portant sur le diagnostic sont également prévues. Enfin, selon les régions, l'ADEME et ses partenaires peuvent s'appuyer sur un chargé de mission spécialisé pour aider les entreprises.

Quels sont les partenaires de l'Agence ?

G. L. : Les principaux sont les directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal). Elles sont les antennes opérationnelles régionales du ministère du Développement durable pour l'ensemble de ses missions. Dans cette démarche d'engagements volontaires, elles ont aussi un rôle d'accompagnement en matière d'information sur le fonctionnement, les outils, les méthodologies proposées. Citons également les organisations professionnelles de transporteurs qui sont des partenaires essentiels car ils sont en lien direct avec les entreprises, et aussi, parfois, le conseil régional.

Aller plus
loin

PUBLICATIONS /

- **Les lettres d'information bisannuelles Objectif CO₂, les transporteurs s'engagent... les transporteurs agissent**
- **Le Guide général de la démarche Objectif CO₂** détaille les 4 étapes successives de la démarche.
- **Le Cahier des charges diagnostic CO₂**
- **Les fiches actions** visent à fournir aux entreprises une aide à la décision sur les différentes solutions susceptibles d'être mises en œuvre.
- **L'autoévaluation de l'entreprise**
- **La liste des contacts** dans les directions régionales de l'ADEME

SITES /

- **www.ademe.fr/transports** présente la démarche Objectif CO₂ ainsi que les outils et guides méthodologiques pour les transports routiers de personnes et de marchandises.
- **www.developpement-durable.gouv.fr** le site du MEDDTL pour tout savoir sur la démarche Objectif CO₂
- **www.fntv.fr** Fédération nationale des transports de voyageurs
- **www.fntr.fr** Fédération nationale des transports routiers

Cette démarche va-t-elle s'étendre à d'autres cibles ?

N. D. : L'engagement CO₂ concerne actuellement les poids lourds d'un PTAC* supérieur à 3,5 tonnes et les véhicules de transport collectif interurbain (plus de neuf personnes). La démarche doit effectivement s'étendre à la fin de l'année aux véhicules utilitaires légers (PTAC inférieure à 3,5 tonnes) et aux véhicules de transport public urbain de voyageurs (les autobus). Par ailleurs, des travaux sont en cours en vue d'initier une démarche similaire d'engagements volontaires de réduction des émissions de CO₂ des transports pour les chargeurs, mais aussi pour les collectivités. Dans ce dernier cas, il s'agit de mettre en œuvre la mesure issue de la table ronde nationale sur l'efficacité énergétique visant à créer une charte nationale sur la logistique du dernier kilomètre. Citons également



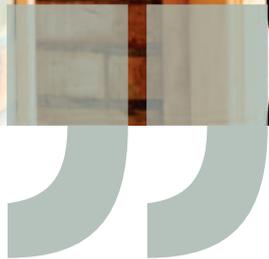
« La charte s'inscrit dans une démarche globale de lutte contre le changement climatique. »

Gérald Lalevée

« Un nombre croissant de chargeurs demande aux transporteurs routiers de mettre en place la démarche CO₂. »

Nicolas Delcey

© Anne Van Der Stegen



l'initiative de la direction régionale Languedoc-Roussillon, dont l'ingénieur en charge des transports, Martine Cheylan, expérimente, en tant que site pilote, une démarche d'engagements volontaires des collectivités en matière d'éco-mobilité.

Quels sont les bénéfices attendus ?

G. L. : Les gains d'émissions de CO₂ constituent l'objectif premier. Le premier bilan dressé à partir des résultats obtenus par les entreprises adhérentes dans le secteur du transport de marchandises montre une baisse de 3,9 % des émissions de CO₂. Ce chiffre est légèrement en deçà de nos prévisions, en raison notamment, et pour certains d'entre eux, d'une application partielle des plans d'actions. Du point de vue économique, la baisse des consommations a été du même ordre que celle des émissions, ce qui a permis de réduire la facture énergétique, ou au moins de la stabiliser, compte tenu de la hausse du prix du carburant.

Au-delà de l'aspect environnemental et économique, quels sont les autres atouts pour les entreprises ?

N. D. : L'objectif CO₂ devient une référence dans la profession et un nombre croissant de chargeurs demande aux transporteurs routiers de mettre en place cette démarche. Celle-ci constitue donc un réel atout en termes de compétitivité et de différenciation sur un marché très concurrentiel. Par ailleurs, en interne, elle est fédératrice pour l'ensemble des collaborateurs, conducteurs en tête. Aujourd'hui, plus de 80 000 conducteurs – tant dans le domaine du transport de

↑

VOS QUESTIONS, NOS RÉPONSES /

Les chargeurs possédant leur propre flotte peuvent-ils s'engager dans la démarche ?

Oui, car cette initiative concerne les entreprises intervenant pour le compte d'autrui ou pour leur propre compte, avec, actuellement, des véhicules d'un PTAC supérieur à 3,5 tonnes. En revanche, l'activité de collecte de déchets n'est pas éligible à ce dispositif. /

Quelles sont les actions le plus souvent mises en œuvre ?

Les transporteurs agissent en particulier sur la modernisation de la flotte, le choix d'équipements comme les boîtes de vitesses robotisées, d'accessoires aérodynamiques et de pneumatiques réduisant la consommation, le bridage des véhicules à 80 ou 85 km/h, le suivi informatique de la consommation, la formation des conducteurs à l'éco-conduite, l'optimisation des chargements, ou encore le recours au transport combiné. /

↓

marchandises que de voyageurs – sont impliqués dans ce dispositif. La plupart d'entre eux bénéficient de formations à l'éco-conduite ou à la « conduite apaisée », ce qui contribue à réduire le stress, et donc à améliorer les conditions de travail. /

* Poids total autorisé en charge

@ gerald.lalevee@ademe.fr
nicolas.delcey@ademe.fr

L'autocar, prochain champion de l'éco-conduite

La Fédération nationale des transports de voyageurs (FNTV) a rejoint le comité de pilotage de la charte Objectif CO₂, les transporteurs s'engagent. Aurélie Bruder revient sur les enjeux de cette initiative et les bénéfices attendus.



© Karine Fabry

Aurélie Bruder /
responsable technique, sécurité,
environnement et tourisme
de la FNTV.

Pourquoi la FNTV a-t-elle rejoint la démarche Objectif CO₂ ?

A. B. : La FNTV s'est engagée dans cette démarche en 2009 en signant une charte cadre avec le ministère du Développement durable et l'ADEME. Cette première étape a abouti à la publication de fiches actions en 2011. Les huit premières entreprises ont adhéré à cet engagement en septembre 2011. En participant à cette initiative, la FNTV souhaite mettre en avant le mode de transport vertueux qu'est l'autocar, qui présente d'excellents résultats en termes d'émissions de CO₂.

Quels sont les engagements pris ?

A. B. : Quatre axes ont été retenus. Le premier se focalise sur l'éco-conduite. Concernant le carburant, il s'agit d'assurer un suivi régulier des consommations, ainsi que des émissions de CO₂. Pour les véhicules, nous disposons de fiches pratiques, dédiées notamment à l'allè-

gement des autocars, aux pneumatiques, à la maintenance. Enfin, la partie management et organisation permet d'impliquer les entreprises dans une meilleure gestion environnementale de leur activité au sens large.

Quels bénéfices la FNTV en attend-elle ?

A. B. : Au niveau fédéral, les retombées se mesurent avant tout en termes d'image en démontrant que l'autocar a toute sa place dans la chaîne de mobilité. Pour les entreprises, les bénéfices sont économiques et environnementaux, grâce à des outils qui vont leur permettre de mieux gérer leur consommation de carburant et d'émissions de CO₂, chacune se fixant ses propres objectifs. /



www.fntv.fr/



aurelie.bruder@fntv.fr

Marche à l'unisson pour la même démarche

Quand tous les partenaires privilégient la pédagogie et la concertation en vue d'atteindre l'Objectif CO₂. Démonstration en région Nord-Pas-de-Calais.



© ADEME

Pour Marie Tison, ingénieur Transports et Mobilité à la direction régionale Nord-Pas-de-Calais de l'Agence, « le bilan est positif ».

Les premiers travaux sur la démarche Objectif CO₂ ont débuté en 2008 et ont abouti, en novembre 2009, à la signature d'une charte partenariale entre l'ADEME, l'État, le conseil régional du Nord-Pas-de-Calais, les organisations professionnelles compétentes (FNTR¹, TLF², Unotre³ et Unostra⁴), les organismes de branche (Promotrans, AFT-Iftim⁵) et Euralogistic⁶. « Tous ces partenaires ont contribué à l'élaboration de la démarche en région, et, dès la fin 2009, les premières chartes ont été signées avec les entreprises de transport routier de marchandises », indique Marie Tison, ingénieur Transports et Mobilité à la direction régionale de l'Agence. Depuis 2009, 48 transporteurs (représentant un peu moins de

3 800 chauffeurs et un peu plus de 3 000 poids lourds) ont adhéré à cette démarche et 4 nouveaux dossiers sont en cours de validation. « Le bilan est positif au vu des premiers résultats capitalisés sur certaines actions mises en place (transferts modaux, optimisation des flux, formation à l'éco-conduite...), et satisfaisant si l'on considère l'aspect volontaire de cette approche. Cependant, compte tenu du grand nombre d'entreprises de transports dans la région, nous avons encore une grande marge de progrès », poursuit Marie Tison. Au-delà de l'accompagnement à la mise en place du dispositif, l'ADEME et ses partenaires envisagent d'élargir les axes d'intervention du futur dispositif régional, en privilégiant

notamment une approche pédagogique et davantage pragmatique, au travers notamment de clubs d'entreprises. Une évolution qui doit s'accompagner très prochainement du déploiement de la démarche aux entreprises de transport routier de voyageurs. /

1. Fédération nationale des transports routiers
2. Fédération des entreprises de transport et logistique de France
3. Union nationale des organisations de transports routiers
4. Union nationale des organisations syndicales des transporteurs routiers automobiles
5. Organisme de formation de toute la chaîne de transport logistique
6. Pôle d'excellence logistique régional

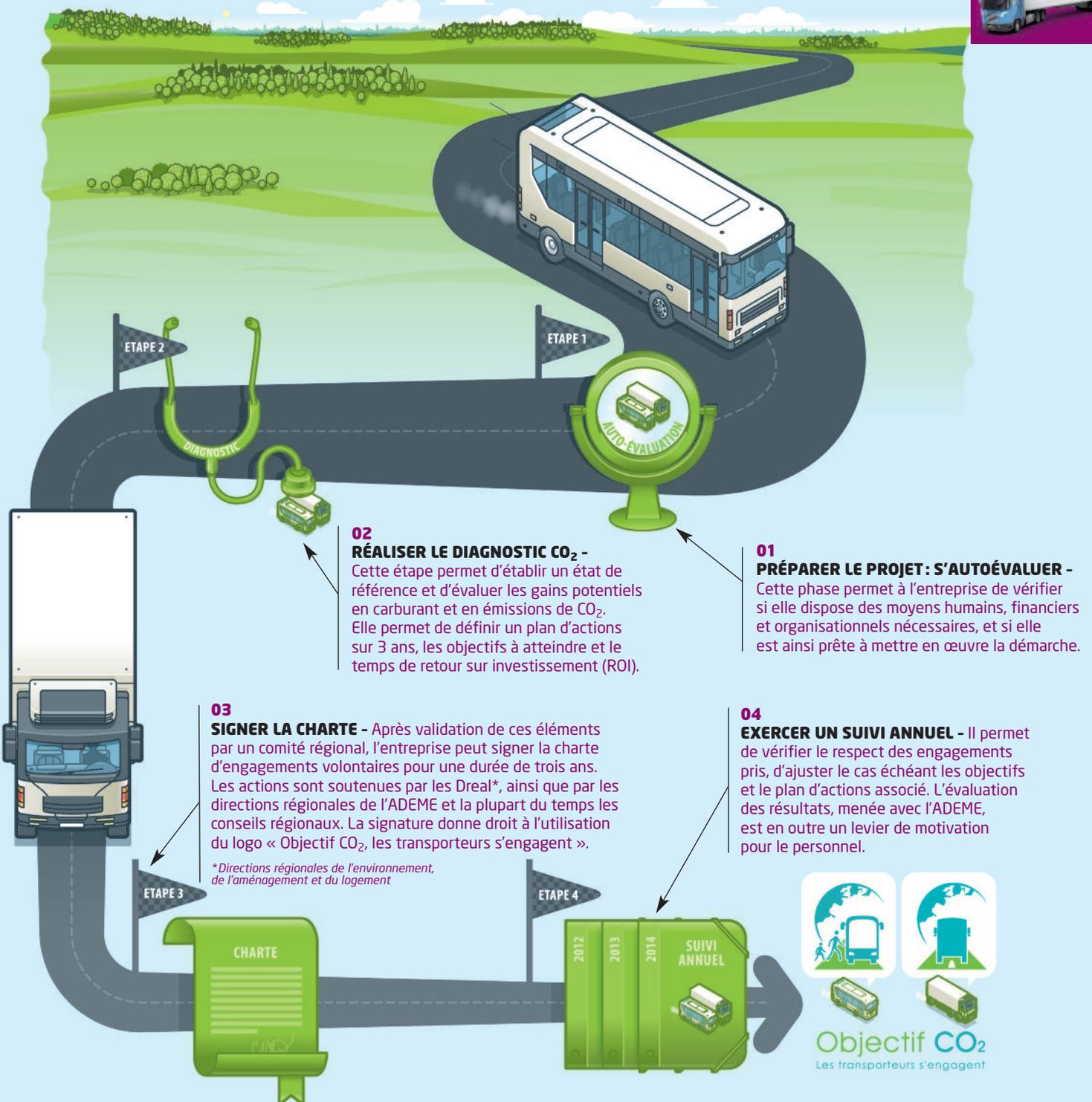


marie.tison@ademe.fr



Objectif CO₂: de l'évaluation au suivi, un parcours en 4 étapes

Si la réussite de la démarche dépend de l'implication de l'entreprise, le respect des phases clés du processus est, lui aussi, incontournable.



01 PRÉPARER LE PROJET: S'AUTOÉVALUER -
 Cette phase permet à l'entreprise de vérifier si elle dispose des moyens humains, financiers et organisationnels nécessaires, et si elle est ainsi prête à mettre en œuvre la démarche.

02 RÉALISER LE DIAGNOSTIC CO₂ -
 Cette étape permet d'établir un état de référence et d'évaluer les gains potentiels en carburant et en émissions de CO₂. Elle permet de définir un plan d'actions sur 3 ans, les objectifs à atteindre et le temps de retour sur investissement (ROI).

03 SIGNER LA CHARTE - Après validation de ces éléments par un comité régional, l'entreprise peut signer la charte d'engagements volontaires pour une durée de trois ans. Les actions sont soutenues par les Dreal*, ainsi que par les directions régionales de l'ADEME et la plupart du temps les conseils régionaux. La signature donne droit à l'utilisation du logo « Objectif CO₂, les transporteurs s'engagent ».

04 EXERCER UN SUIVI ANNUEL - Il permet de vérifier le respect des engagements pris, d'ajuster le cas échéant les objectifs et le plan d'actions associé. L'évaluation des résultats, menée avec l'ADEME, est en outre un levier de motivation pour le personnel.

* Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement



Agroalimentaire

PME FRANC-COMTOISES

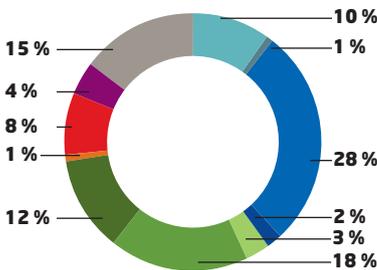
5 % des émissions de GES faciles à réduire

L'impact direct de 4 PME agroalimentaires franc-comtoises participant au programme Bilan Carbone® de l'Ariatt*, financé par l'ADEME et le Feder, a été estimé à 56 500 tonnes équivalent CO₂ (hors production de la matière première). Environ 5 % ont été jugés comme facilement économisables et ne nécessitant pas ou peu d'investissement. Il s'agit notamment de la réduction des fuites de gaz frigorigènes, du passage au super poids lourd pour le transport et du changement de conditionnement des produits de nettoyage.

* Association régionale de l'industrie agro-alimentaire et de transfert de technologies
Source: Communiqué de presse Ariatt - 26 mars 2012

Maîtrise de l'énergie

TYPES DE TRAVAUX RÉALISÉS PAR LES MÉNAGES



Isolation 72 %

- Changement volets
- Changement fenêtres sans double vitrage
- Changement fenêtres avec double vitrage
- Pose de double vitrage
- Pose de joints
- Isolation sol/toits
- Isolation murs

Chauffage 28 %

- Ventilation
- Chaudière
- Amélioration régulation
- Amélioration chauffage

En 2010, les travaux d'isolation concernent prioritairement la pose de double vitrage (28 %); les travaux sur le chauffage portent principalement sur une première installation ou le remplacement d'une chaudière (10 %).

Source: Bâtiment édition 2011 - Chiffres clés (p. 59)

106

collectivités reconnues Agenda 21 local sur le territoire français en 2011

Cela porte à 304 le nombre total de collectivités et territoires reconnus Agenda 21 local, et près de 850 collectivités sont déjà engagées dans cette démarche. Vingt ans après avoir été adopté au sommet de la Terre à Rio, l'Agenda 21 local est un outil intéressant pour les collectivités car il permet de gérer de nombreux projets (construction de bâtiments basse consommation, organisation de circuits de proximité...) menés à l'échelle d'un territoire en matière de développement durable. Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.developpement-durable.gouv.fr/agenda21

Source: Communiqué de presse MEDDTL - 19 mars 2012

Consommation durable

85 % des Français privilégient la proximité

Le baromètre de la consommation responsable d'Ethicity 2012, réalisé en partenariat avec La Croix et l'ADEME, confirme une tendance de fond: les Français (88 %) estiment que la crise économique devrait être une occasion de revoir nos modes de vie et de consommation, cette dernière étant plus largement perçue comme un moyen d'agir au quotidien. La perception de l'impact positif que peut avoir leur façon de consommer augmente au niveau social (+ 9 points par rapport à 2011), économique (+ 12 points par rapport à 2011) et environnemental (+ 5 points par rapport à 2011). L'origine et le lieu de fabrication des produits sont des informations davantage attendues. En effet, 85 % déclarent privilégier les entreprises qui ont préservé une implantation locale (34 % sont « tout à fait d'accord »), et 40 % privilégient les produits fabriqués à zéro kilomètre. Les préoccupations environnementales restent fortes (la pollution toujours en premier): les Français souhaitent davantage connaître l'impact de leurs produits sur l'environnement. /

Source: Étude Ethicity 2012 « Les Français et la consommation responsable »



© iStockphoto/Thinkstock

Croissance verte



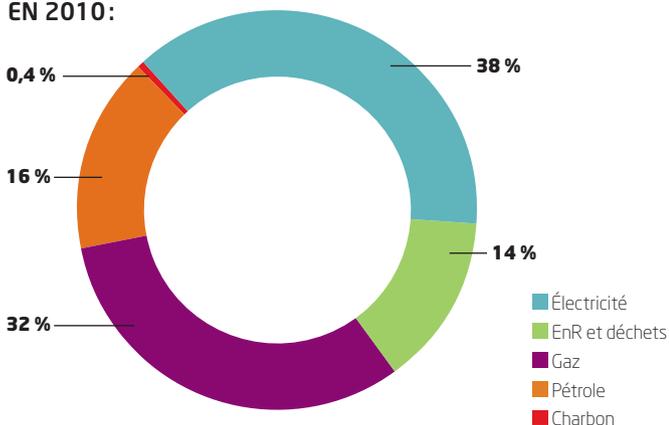
Les éco-activités ont représenté 452 600 emplois en 2010

Cela correspond à une hausse de 4,5 % par rapport à 2009, alors que dans le même temps la moyenne nationale de l'emploi était quasi stable (+ 0,1 %). Face à une situation économique mondiale défavorable, les éco-activités résistent ainsi mieux à la crise. Le secteur de la collecte et du traitement des déchets (97 500 emplois) et celui du traitement des eaux usées (95 500 emplois) restent les deux principaux employeurs, devant les énergies renouvelables (62 500 emplois) /

Source : Communiqué de presse MEDDTL - 28 mars 2012

Bâtiment

EN 2010:



Source : MEEDDM/CGDD/SOeS

La consommation finale du résidentiel et du tertiaire baisse de 1,2 %

Elle s'élève ainsi à 68,1 Mtep en 2010, soit son niveau de 2003, résultat d'autant plus remarquable que le nombre de logements est en hausse constante. Les consommations de gaz et de produits pétroliers sont en recul, avec respectivement - 2,5 % et - 13,7 %. En revanche, la hausse de la consommation d'électricité s'accélère (+ 4,3 %), en raison du dynamisme des usages spécifiques d'électricité liés à l'électronique et à l'informatique, et à la pénétration du chauffage électrique dans les logements neufs, notamment dans les maisons individuelles. Les énergies renouvelables poursuivent leur croissance (+ 4,8 %) /

Source : Bâtiment édition 2011 - Chiffres clés (p. 23)

Publications

Quatre nouveaux guides éco-citoyens

Quelles sont les astuces pour devenir un « éco-consommateur », pour bien acheter, bien utiliser et bien jeter ? Comment choisir un éclairage performant ? Comment maîtriser la consommation des équipements électriques à la maison ? Quelles sont les nouveautés de l'étiquette énergie ? Quatre nouveaux guides de l'ADEME répondent à ces questions en apportant conseils et informations pratiques. /



www.ademe.fr/eco-citoyens



La responsabilité élargie du producteur - Panorama

Avec plus d'une vingtaine de filières à responsabilité élargie du producteur (REP), la France est actuellement, dans le monde, le pays qui a le plus recours à ce principe de gestion des déchets. Cette brochure en dresse le panorama pour l'année 2011. /

Réf. 7493 - Téléchargeable gratuitement



www.ademe.fr/publications

Les émissions agricoles de particules dans l'air: état des lieux et leviers d'action

Cette brochure s'inscrit dans le cadre du Plan particules qui vise une réduction de 30 % des particules fines (PM2,5) dans l'air d'ici à 2015. Elle présente, poste par poste, l'état des connaissances sur les émissions d'origine agricole et identifie des techniques moins émettrices, que ce soit pour les cultures ou pour l'élevage. /

Réf. 7416 - Téléchargeable gratuitement



www.ademe.fr/publications

Retrouvez toutes les publications payantes ADEME sur le catalogue en ligne: www.catalogue-ademe-editions.com

À LIRE SUR LE SITE ADEME & VOUS

Rendez-vous sur le portail ADEME & VOUS! Accessible à partir du site www.ademe.fr, ou à l'adresse www.ademe-et-vous.ademe.fr, il vous présente la version en ligne du magazine ADEME & VOUS, le Fil d'actu, la Lettre internationale ADEME & VOUS, la lettre Stratégie & études.

STRATÉGIE & ÉTUDES N° 32
ÉMERGENCE DE LA « VALEUR VERTE »:
ANTICIPER LES BÉNÉFICES DE
LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE



Abonnez-vous
au Fil d'actu,
www.ademe.fr/
[ademe-et-vous-
abonnement](http://ademe-et-vous-abonnement)



FORMATIONS /

Matrice des coûts et méthode Comptacoût®

Cette formation s'adresse aux bureaux d'études déjà formés pour une actualisation de leurs connaissances sur le sujet.

LE 4 JUIN 2012 - PARIS
TARIF: 300 € HT

Réaliser un audit de qualité dans les Dom

L'audit énergétique bâtiment dans les Dom: de la demande du maître d'ouvrage à la décision de travaux.

DU 4 AU 7 JUIN 2012 - GUADELOUPE
TARIF: 1 000 € HT

AEU®: module pour les maîtres d'œuvre

Comprendre la démarche AEU® et pouvoir l'adapter à un territoire et à une échelle de projet donnés.

DU 5 AU 7 JUIN 2012 - NANTES
TARIF: 1 350 € HT

Renseignements par mail:
inscription.formation@ademe.fr
Retrouvez toute l'offre de formation de l'ADEME sur
www.ademe.fr/formations



Exemples à suivre

Pour en savoir plus sur les bonnes pratiques dans le domaine de l'efficacité énergétique et de l'environnement, consultez les exemples à suivre soutenus ou accompagnés par l'ADEME sur www.ademe.fr/EAS

ADEME & VOUS /
20, avenue de Grésillat
BP 90406
49004 Angers Cedex 01
Tél.: 02 41 20 41 20

Directrice de la publication: Valérie Martin /
Rédactrice en chef: Catherine Séguin-Jacques /
Photo de couverture: ©Jamie Kripke/Gettyimages /
Vignette dossier: © iStockphoto/Thinkstock /
Conception et réalisation: @SPÉCIFIQUE
www.specifique.com
Réf. 7460 - mai 2012 / ISSN 1957-1992 /
Imprimé par Imprimerie Vincent sur papier Reprint 40 %
pâte FSC/60 % pâte recyclée avec des encres végétales. /
Abonnement: www.ademe.fr/ademe-et-vous-abonnement